

# 10<sup>c.</sup> Journal du Lot 10<sup>c.</sup>

**ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT**

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements .....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( - d - ).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### A Lausanne : une détente dans les rapports anglo-turcs. — Les problèmes à résoudre : les Capitulations. — La triple alliance germano-russo-kémaliste. Le contrôle du désarmement allemand.

Les nouvelles de Lausanne reflètent l'optimisme. De part et d'autre on semble animé d'un grand esprit de modération et de conciliation.

Les délégués Turcs, eux-mêmes, qu'on pouvait craindre intransigeants, ont une attitude qui contraste singulièrement avec celle de Refet pacha à Constantinople.

Par ailleurs, une grande détente s'est manifestée dans les relations anglo-turques. La Turquie nourrissait jusqu'ici une profonde méfiance à l'adresse de l'Angleterre et elle n'était pas sans redouter quelque piège de sa part. Or, cette prévention s'est dissipée : la bienveillance, les amabilités de lord Curzon, et aussi son habileté, ont dissipé subitement toute inquiétude, toute appréhension chez les représentants d'Angora.

Les « bonnes manières » de lord Curzon ont-elles suffi à apaiser les craintes turques ? N'y a-t-il pas joint, au cours de sa conversation privée avec Ismet pacha, des propos plus réalistes, de vraies promesses ? Il est douteux que de simples paroles aient pu séduire les Turcs. Quoi qu'il en soit, la détente règne et il faut s'en réjouir.

Où, il faut se réjouir que l'atmosphère de Lausanne s'annonce apaisée, car infiniment délicats sont les problèmes à régler.

En dehors d'un emprunt qui serait le bienvenu, trois questions préoccupent la Turquie nationaliste : celle de Mossoul, celle des Détroits, celle des Capitulations.

Dans ces trois domaines, les intérêts des pays occidentaux sont considérables. Or, si les Alliés doivent se résoudre à l'abandon de leur tutelle — ou de leur emprise — sur la Turquie, il ne peut être question pour eux, dès maintenant, d'abdiquer tous leurs droits, de sacrifier des intérêts importants, de renoncer à des garanties essentielles.

Les Kémalistes exigent, par exemple, on vient de le voir, l'abrogation des Capitulations.

Or les Capitulations, chacun le sait, furent durant des siècles la base du statut des Occidentaux en Orient. « Les abroger, fait remarquer M. R. Puaux dans la *Revue Bleue*, c'est nous soumettre au droit commun musulman, à l'arbitraire bien connu de l'administration ottomane, c'est renoncer à toutes nos garanties et à tous nos privilèges. »

Et ceci est si vrai que les trois Chambres de Commerce anglaise, française et italienne, de Constantinople, sont tombées d'accord pour protester contre l'éventuelle suppression des Capitulations.

La Chambre française, en particulier, est fort catégorique. Elle a déclaré en propres termes :

« Étant donné le caractère des Turcs, leurs dispositions actuelles et l'état de leur législation, on peut assurer qu'il sera impossible pour des Européens respectables de vivre en Turquie en l'absence des garanties indispensables des Capitulations. Les cours consulaires et les tribunaux mixtes, ainsi que les garanties pour l'inviolabilité de la personne et du domicile des Français, ne sauraient à aucun prix disparaître. »

Alléguera-t-on que les Chambres de Commerce en question sont mal placées pour se prononcer ? — Non évidemment !

Alors, il faut maintenir les Capitulations ? Mais qu'arrivera-t-il si les gouvernements alliés refusent de se soumettre aux exigences turques ? N'oublions pas, en effet, que l'abolition des Capitulations est un des principaux articles du pacte nationaliste et que les Kémalistes, grisés par leurs succès, ne seront guère disposés à composer sur cette question de principe.

Il est vrai que les kémalistes, en soulignant la question des Capitula-

tions, cherchent surtout une satisfaction d'amour-propre. Est-il difficile de la leur accorder ?

En attendant, l'Allemagne d'un côté, la Russie de l'autre se réjouissent profondément des événements du Proche-Orient.

C'est un fait, d'ailleurs établi, que l'Assemblée d'Angora entretient des rapports de confiance avec Berlin et Moscou.

À ce sujet, les *Débats* rappellent que, à Moscou, la victoire d'Anatolie a été célébrée entre bolchevistes et kémalistes comme une fête nationale.

Une bannière promenant en tête d'un cortège triomphal portait l'inscription suivante : « Le traité de Sévres a été déchiré par la baïonnette du soldat révolutionnaire turc. Les travailleurs d'Orient détruiront de leur puissant élan dirigé contre les impérialistes du monde les traités imposés par les rapaces de l'univers. »

Le chargé d'affaires d'Angora répondant aux compliments des manifestants par une allocution où l'on trouve les passages que voici : « Nous n'oublierons jamais le secours qui nous a été donné par nos amis russes. Nous n'oublierons jamais qu'en des temps difficiles ils ont conclu avec nous un traité d'amitié. Je répète encore une fois ce qui a été dit, à savoir que toutes ces sympathies se sont fortement incrustées, et pour toujours, dans le cœur du peuple turc... Proletaires d'Orient, unissez-vous au prolétariat de Russie : en lui est notre salut. »

Et notre confrère dégage, en ces termes, la conclusion de ces faits :

Nous nous trouvons donc en présence d'une triple alliance turco-germano-soviétique. Elle a pour objet la destruction des traités de paix. Elle exerce en ce moment sur nous un chantage dont les traces se découvrent de tous côtés. Comptant sur la répugnance des Alliés à renforcer leurs contingents en Orient, elle nous menace d'une reprise des hostilités. Elle se propose de réinstaller les Turcs et une armée turque en Europe, de tenter la Bulgarie par l'espoir d'une revanche, d'infiltrer la Roumanie et de bousculer la Pologne. Après la question de Thrace on verra se poser la question de Bessarabie, puis celle de Galicie orientale, etc.

Où la menace est flagrante ! Et c'est pourquoi il importe que les Alliés sachent faire bloc à Lausanne devant les revendications parfois excessives des Turcs. Qu'on fasse preuve d'équité, non de faiblesse ! L'Allemagne nous que ! Brisons par avance ses espérances !

A peine ouverte la conférence de Lausanne, voici qu'on parle — et qu'on prépare — la seconde conférence : celle qui doit se tenir à Bruxelles le mois prochain, pour discuter des paiements allemands, des dettes interalliées et des emprunts extérieurs de l'Allemagne.

Dès son retour de Lausanne, M. Poincaré a rencontré MM. Thunis et Jaspas, venus spécialement à Paris s'entretenir avec le gouvernement français de la conférence de Bruxelles.

Les deux ministres belges auraient également l'intention de se rendre à Londres.

Ces démarches sont significatives : elles témoignent du désir, d'abord de préparer les prochains débats, mais aussi de réaliser œuvre féconde.

Nous serions surpris, en effet, que les entrevues présentes ne réalisent pas sur le front des réparations la même solidarité que l'Entente a su établir sur le front du problème oriental.

L'étroite cohésion des Alliés ne reste-t-elle pas la meilleure promesse de réussite ?

Il est à nouveau question de supprimer la Commission militaire interalliée, chargée de contrôler le désarmement allemand : elle serait remplacée par un simple Comité de garantie.

C'est, du moins, ce que les Alliés ont proposé à l'Allemagne, le 29 septembre dernier, sous réserve toutefois de l'exécution préalable de certaines conditions, concernant la réorganisation de la police, la transformation d'usines, la remise d'un reliquat de matériel, la livraison des états de l'armement allemand au moment de l'armistice, etc.

Ces mesures ont été présentées au Reich comme l'occasion d'une économie pour ses finances et comme un achèvement vers le rétablissement de relations normales.

L'Allemagne, depuis lors, ergote, comme d'usage. Il est bien évident que, pour finir, elle donnera toutes les assurances désirables, pressée qu'elle est de se débarrasser de la Commission. Reste à savoir de quel effet seront suivies les promesses.

Les Alliés ont pris leurs précautions. Ils ont spécifié que la Commission subsisterait, intégrale, jusqu'au jour où l'exécution des conditions serait assez avancée pour que l'on eût la certitude de l'achèvement.

Mais ils ne sauraient être trop prudents : la preuve est faite que si toute surveillance cessait, les Allemands ne se gêneraient pas pour s'armer. Déjà à la date du 15 juillet 1921, nos Alliés avaient suggéré la suppression de la Commission de contrôle. La France s'y opposa, jugeant cette mesure prématurée.

L'expérience a montré que la méfiance française n'était que trop fondée. L'Opinion établissait ces jours-ci le tableau détaillé des découvertes d'armes faites en Allemagne depuis 15 mois.

Ce tableau est éloquent : depuis le 15 juillet 1921 jusqu'à la fin de septembre 1922, il n'a pas été découvert en Allemagne moins de quarante-cinq lots dissimulés d'armes et de munitions, dont, par exemple, 500 tonnes de canon en Saxe, 2.000 téléphones de campagne à Berlin, 100.000 havresacs ailleurs, etc.

Aujourd'hui, comme hier, la plus grande vigilance s'impose !

## INFORMATIONS

### M. Clemenceau reçoit des menaces de mort

M. Clemenceau a reçu, au domicile de M. Charles Dana Gibson, où il réside, une lettre le menaçant de mort, et se terminant ainsi : « Gardez-vous bien d'en dire trop à propos de notre pays et de l'Allemagne. » La lettre est signée. « Un vétéran de la grande guerre. » Les autorités, mises au courant, ont fait doubler la garde de police chargée de protéger M. Clemenceau.

### Le nouveau chaoui allemand et les réparations

Interviewé par le correspondant du « Daily Express » à Berlin, le docteur Cuno, le nouveau chancelier allemand, a déclaré qu'il estimait que les propositions faites aux Alliés par le cabinet Wirth engageaient le nouveau gouvernement.

### En Italie

Suivant une dépêche de Rome, le pape a autorisé le cardinal Maffi à accepter la nomination de sénateur. M. Mussolini, qui voit dans cette autorisation la preuve d'une tendance nouvelle de la politique du Vatican, se propose de nommer au Sénat plusieurs autres prélats italiens.

### Les Turcs et les Balkans

Les Turcs continuent à se montrer mécontents de la reconstitution du bloc balkanique et disent qu'ils doivent opposer à un front unique un front étroitement uni.

### Russes et Turcs

M. Vorovski a été reçu longuement, par Ismet pacha. Il lui a déclaré, que la Russie des Soviets est derrière la Turquie pour la réalisation intégrale du pacte d'Angora, mais que, de son côté, la Turquie doit exiger la participation de la Russie à la discussion de toutes les questions sans exception.

### Contre le roi de Roumanie

Le roi de Roumanie, revenant de la chasse, a échappé, grâce au défilement du train qui le précédait, à un attentat dirigé contre lui par sabotage de la voie ferrée.

### M. Sonnino frappé d'apoplexie

Le sénateur Sonnino, ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil d'Italie, a été frappé d'une attaque d'apoplexie cérébrale. Son état serait désespéré.

### Le service de 18 mois

La Commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Lebrun, s'est prononcée, par 16 voix contre 20 et 2 abstentions, pour le principe du service de dix-huit mois.

### 1.300 millions de recettes nouvelles

Le ministre des finances vient de saisir la commission des finances de la Chambre de propositions complémentaires pour le budget de 1923. L'ensemble de ces dispositions comporte une majoration de recettes de 1.300 millions environ à provenir :

- D'une part, de l'augmentation constatée dans le montant des rôles émis en matière de bénéfices de guerre (700 millions), dans l'accroissement du produit des douanes (220 millions) et des valeurs mobilières (200 millions).
- D'autre part, de l'extension du contrôle par les signes extérieurs, des déclarations en matière d'impôt général sur le revenu (100 millions), ainsi que d'une légère majoration de la taxe à transmission des valeurs mobilières au porteur.

### Le chômage en Angleterre

L'entrevue des délégués des sans-travail avec les ministres du travail et de l'hygiène publique n'a abouti à aucun résultat tangible.

L'un des délégués a dit que si M. Bonar Law refusait de recevoir les sans-travail, on ferait venir de toute l'Angleterre, à Londres, d'autres contingents de sans-travail et qu'ils resteraient à Londres, jusqu'à ce qu'ils aient reçu satisfaction.

### Cent mineurs ensevelis

A la suite d'une explosion qui s'est produite dans la mine de fer de Woodward, à Dolomite, faubourg de Birmingham, une centaine d'ouvriers mineurs auraient été ensevelis.

### Heureuse gagnante

Mlle Marie Didier, bonne au service d'un ferblantier de Chavanages (Aube) vient de gagner un lot de un million à un des derniers tirages financiers.

### Tirages financiers

Communes 1922

Le N° 605.570 gagne 100.000 fr.
Le N° 623.895 gagne 10.000 fr.
Les 208 N° suivants gagnent chacun 1.000 fr.
126.442 526.212 600.926 668.369
864.526 890.905 918.316 962.830
1.570.386 1.594.471 1.636.016
1.716.382
100 numéros gagnent chacun 100 fr.

### Chambre des Députés

Séance du 23 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget des travaux publics. M. Deschamps, demande qu'on n'apporte pas de changement dans l'administration du réseau de l'Etat jusqu'à la prochaine législature et dit que l'exploitation de ce réseau a fait de grands progrès. M. Sérot, déclare que ces progrès continuent sur ce réseau qui a réalisé 200 millions d'économies. La discussion générale est close.

Dans la séance de l'après-midi, M. le Troquer, ministre des travaux publics répond aux diverses interpellations. Il reconnaît la nécessité d'établir des horaires de trains en tenant compte des avis des populations. Parlant des lignes d'autobus, il dit que les propriétaires de lourds camions doivent participer par une taxe spéciale à la réfection des routes qu'ils détériorent.

Au sujet des catastrophes de chemins de fer, le ministre déclare que les réseaux poussent avec activité l'installation des appareils pour la répétition des signaux. Il s'élève contre certaines manœuvres qui ont pour but de nuire à la bonne exploitation des réseaux. Il donne lecture d'une lettre adressée aux cheminots pour leur conseiller de s'abstenir du service en s'en tenant à la lettre du règlement pour la formation des trains de marchandises, et en faisant arrêter un train de voyageurs pour fermer un portier. Le ministre termine en promettant d'améliorer l'état de choses existant. Les divers chapitres du budget sont votés.

La Chambre discute le budget de l'intérieur. Les 9 premiers chapitres sont votés. Sur le chapitre 10 se pose la question de la suppression des sous-préfets. M. Mannoury, ministre de l'in-

térieur, dit que la Commission a réduit de 486.000 fr. le crédit afin de faire disparaître un certain nombre de sous-préfets et de conseillers de préfecture. M. Dariac, dit que cette réduction permettra d'amorcer la réforme administrative. Le ministre accepte une diminution de 10.000 fr. à titre d'indication et demande le rétablissement du crédit de 486.000 fr. Par 201 voix contre 268, le rétablissement de ce crédit est repoussé. Ce scrutin signifie, déclare M. Dariac, que d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1923, 30 sous-préfets seront supprimés. Par 290 voix contre 277, la Chambre vote le crédit de 9 millions 824.000 fr. proposé par la Commission. Les chapitres 10 à 39 sont adoptés.

Séance du 24 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget de l'intérieur dont les derniers chapitres sont votés.

Sur le budget du ministère du travail, M. Pressimant demande que les crédits affectés aux indemnités de chômage soient relevés. Le ministre répond que ces crédits sont suffisants. Le budget du travail est voté.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre discute le budget de l'hygiène qui est adopté après diverses observations, présentées par MM. Molinié, Peyroux, Valière, Betoulle et Strauss, ministre du travail.

## Sénat

Séance du 23 novembre 1922

Le Sénat vote un projet de loi portant révision et unification des tarifs des droits, d'expédition des actes de l'état-civil. Il discute le projet de loi tendant à rendre les tribunes commerçantes éligibles aux bureaux et chambres de commerce. Le projet est adopté.

## CHRONIQUE LOCALE

### ON VOTE LE BUDGET

La Chambre discute le budget : elle vote et il faut que le budget de 1923 soit voté avant le 31 décembre pour qu'il ne soit évité les douzièmes. Aussi, la discussion est rapide ; nos députés mettent les bouchées doubles. Tant mieux, s'il est vrai que des douzièmes provisoires seraient évités.

Toutefois, aussi rapidement qu'aient lieu la discussion et le vote des budgets des divers ministères, il est à noter que certains chapitres de ces budgets, sont examinés avec soin, car, malgré tout, il faut restreindre les dépenses pour diminuer les charges des contribuables, et chercher, trouver des ressources nouvelles.

Au cours de la discussion du budget des travaux publics, le ministre a déclaré « qu'il est naturel que les propriétaires des camions-automobiles participent par une « taxe spéciale » à la réfection des routes. »

Depuis que grossies autos, camions formidables sillonnent et détériorent les routes, c'est la première fois que pareille parole est tombée du haut de la tribune du Parlement.

Si les routes de France sont dans le même état que les routes du Lot, du fait du roulage intensif des autos, des camions-automobiles, eh bien, il est temps de prendre des mesures, de refaire ces rechargements cylindriques qui suppriment les énormes ornières que l'on peut constater quand on s'aventure sur nos routes.

Le ministre des travaux publics a raison de vouloir faire payer une taxe à ceux qui « détériorent » les routes. La taxe spéciale qu'il leur impose, dégrèvera d'autant le contribuable qui, jusqu'à ce jour, est obligé de payer pour des réparations de dégâts qu'il n'a pas commis.

Mais la Chambre a voulu, une fois de plus, montrer son désir de faire des économies. Elle a décidé de supprimer 30 sous-préfets, en attendant la réforme administrative.

Ici, il faut rire. Voilà 3 ou 4 fois que la Chambre a voté la suppression des sous-préfets, ainsi que des conseillers de Préfecture. Aujourd'hui, elle limite la suppression à 30 sous-préfets ! Quelles seront les victimes ? Dans quels arrondissements les prendra-t-on ? De quelles sous-préfectures les sortira-t-on pour les jeter... à la rue ?

Ce n'est pas sérieux : si sous-préfets et conseillers de préfecture sont inutiles, il faut tous les supprimer.

Procéder par élimination, par choix, par tête ? Soit : mais que fera-t-on des sous-préfets « supprimés » ? C'est bien simple : on les casera dans une autre administration : recettes des finances, perceptions, administration centrale, sont toutes des sinécures pour ces sous-préfets qui n'ont été sous-préfets que

par la grâce de politiciens influents dont ils sont les créatures.

Si ce sont les seules économies que la Chambre a voulu réaliser en supprimant 30 sous-préfets, mieux valait qu'elle s'abstint de commettre cette suppression. Tout ou rien : pas de demi-mesures, d'autant plus qu'il y a un projet de réforme administrative qui doit lui être soumis.

Seulement, il appartient à la Chambre de demander que ce projet de réforme administrative soit discuté au plus tôt. Mais il y en a encore, — probablement — pour longtemps avant que ce projet soit déposé sur le bureau de la Chambre ! Et cependant, cette réforme s'impose bien ! Alors, peut-être, réalisera-t-on des économies en supprimant un tas d'emplois inutiles, les sinécures...

LOUIS BONNET.

### Mutations

Les officiers du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent, passent : MM. Coldefy, sous-lieutenant de réserve au 173<sup>e</sup> d'infanterie ; Faurie et Gogny, sous-lieutenants de réserve, au 18<sup>e</sup> tirailleurs ; Grenier, sous-lieutenant de réserve au 155<sup>e</sup> d'infanterie.

### Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Fermand Olié, le ferronnier d'art bien connu a été nommé professeur de ferronnerie artistique à l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse.

Ce jeune Querquino, originaire de Limogne, dont les travaux dans les divers Salons ont été remarqués pour leurs compositions originales très artistiques, nous promet de nouvelles belles œuvres.

### Referendum des instituteurs

A la question suivante posée par le Conseil d'administration de l'Amicale des instituteurs du Lot à ses membres : « Êtes-vous partisan de l'affiliation au Syndicat national dans les conditions déterminées par le vote unanime du C. A., c'est-à-dire en restant Amicale du Lot régie par la loi de 1901 », sur 250 votants, 210 membres ont répondu oui, 40 ont répondu non. 4 bulletins blancs ou nuls.

### Octroi

M. Arnal (Jean), surveillant à l'octroi de Cahors, est nommé receveur.

### Pour les Agriculteurs

On sait combien sont désastreux les dégâts commis par les sangliers dans nos campagnes, et malheureusement, les agriculteurs constatent le peu d'efficacité des mesures que l'on prend pour les aider à se débarrasser de ces animaux nuisibles.

Dans la séance de la Chambre du 20 novembre, au cours de la discussion du budget de l'agriculture, la question relative à la destruction des animaux nuisibles a été discutée.

Nous relevons à l'Officiel l'intervention suivante de M. Louis Delport, le député de Cahors :

« Nous savons, monsieur le ministre, tout l'intérêt que vous portez à l'agriculture, et je vous assure que vouloir faire des économies sur ce chapitre, c'est porter atteinte à l'intérêt des agriculteurs. »

« Je connais des départements où un très grand nombre d'agriculteurs ont abandonné leurs propriétés, n'y pouvant plus faire ni blé, ni pommes de terre. De toutes les questions qu'on a discutées aujourd'hui, c'est peut-être la plus importante. (Très bien ! très bien !)

« Vous dites que les agriculteurs vont tous vers la ville. Je connais beaucoup qui abandonnent leurs propriétés, parce qu'ils ne peuvent plus y travailler à cause des sangliers. »

« C'est pourquoi, avec M. Duval, je vous demande d'augmenter les crédits qui sont trop minimes pour venir en aide à l'agriculture. On vote des crédits pour d'autres travaux. Il vaut mieux porter secours à l'agriculture, encourager le paysan à rester à la terre et surtout lui donner les moyens de défendre sa propriété. »

« J'ai toute confiance en vous, monsieur le ministre, pour nous donner satisfaction en accordant des subventions aux sociétés de chasse qui rendent un réel service au pays. En agissant ainsi, vous protégerez les agriculteurs et je vous en félicite encore une fois. » Très bien ! très bien !

A la suite de ces observations, M. le rapporteur du budget a déclaré que le crédit accordé aux sociétés de chasse est insuffisant et qu'il faudrait l'augmenter.

M. le ministre a promis que ce crédit serait relevé.

Souhaitons qu'il en soit ainsi, car c'est, chaque jour, dans un très grand nombre de communes du Lot que les sangliers sont signalés et font des ravages désastreux pour l'agriculture. Il est temps qu'on prenne des mesures. Il y a belle lurette qu'on les attend !

L. B.

**Enseignement primaire**

M. Salinét, instituteur-adjoint à l'école publique de St-Céré, est nommé surveillant à l'école normale d'instituteurs de Cahors.

### Les femmes éligibles !

Le Sénat a repoussé le projet relatif au vote des femmes.

Mais il a eu un remords ! Les sénateurs sont vieux barbons et ont dû être sensibles aux reproches que n'ont pas manqué de leur adresser maintes suffragettes qu'ils fréquentent !

« Nous avons refusé le droit de vote aux femmes ? Eh ! bien nous allons faire mieux. »

Il est, dans la séance de jeudi, accordé le droit aux femmes commerçantes d'être élues juges aux tribunaux de commerce et membres des Chambres de commerce.

C'est un premier pas qui est fait : ne nous en plaignons pas.

Lors des dernières élections à la Chambre de commerce, une honorable commerçante de Cahors, Mme Cubaynes, fut présentée sur la liste des candidats à la dite Chambre.

Elle fut élue. Mais son élection fut annulée par le Conseil de Préfecture et le Conseil d'Etat.

A l'avenir, il n'en sera donc plus ainsi : une femme commerçante pourra briguer les suffrages de ses collègues et siéger au sein des tribunaux et des Chambres de commerce.

A notre humble avis, basé sur maintes constatations, il est des femmes commerçantes qui tiendraient bien leur place dans ces assemblées, aussi bien que des hommes.

Mais le point intéressant à souligner, c'est que le Sénat a fait une concession au féminisme, encore un coup, et les féministes obtiendront bien que le droit de vote aux élections municipales au moins, soit accordé aux mères, aux veuves des soldats morts pour la France.

Les femmes commerçantes à qui on reconnaît le droit de siéger dans les Chambres de commerce, et d'être juges dans les tribunaux de commerce, peuvent bien, ce semble, s'asseoir à la table de réunion d'un Conseil municipal ! Elles y feraient aussi bonne figure que certains collègues masculins ! N'est-ce pas ?

### LES JETONS MÉTALLIQUES

Les jetons en bronze d'aluminium de 2 fr., 1 fr., et 0,50 c., depuis si longtemps attendus pour remplacer les coupures-papiers des Chambres de commerce, ont enfin fait leur apparition dans le Lot.

A la date du 15 novembre courant, une tranche de 100.000 francs est parvenue à la succursale de la Banque de France de Cahors, chargée de la mettre en circulation.

Afin de préciser dans quelles conditions la mise en circulation des jetons métalliques est prévue par Messieurs les Ministres du Commerce et des Finances, nous extrayons le passage suivant de la circulaire ministérielle du 12 novembre adressée à M. le Président de la Chambre de Commerce du Lot.

**Monsieur le Président de la Chambre de Commerce du Lot.**

M. le Ministre des Finances m'a informé qu'il avait décidé de commencer le 15 novembre la mise en circulation, sur l'ensemble du territoire, des jetons métalliques frappés par la Monnaie.

Le premier contingent à distribuer dans chaque département a été évalué en principe par l'Administration des Finances, sur la base de 1/10 des bons de monnaie divisionnaire émis par les Chambres de Commerce et qui se trouvent encore dans la circulation. Toutefois, le département des Finances a dû tenir compte de la nécessité d'approvisionner certaines régions telles que l'Alsace et la Lorraine, les Ardennes, où les Chambres de Commerce n'ont pas effectué d'émissions de coupures, et de faire état, d'autre part, dans une certaine mesure, pour les répartitions, de l'importance relative des départements. La provision calculée sur ces bases sera de 28 millions de francs. La production mensuelle de la Monnaie s'élevant à 25 millions de francs environ, le Ministère des Finances se trouvera en mesure de mettre tous les deux mois à la disposition des départements des contingents de même importance que celui qui est destiné à assurer la première répartition.

Les envois de pièces seront adressés à tous les comptoirs de la Banque de France établis dans les villes où siègent des Chambres de Commerce, après entente avec les Compagnies intéressées, d'approvisionnement de ces succursales.

L'approvisionnement d'une thésaurisation partielle du premier contingent distribué, qui aurait évidemment pour conséquence d'entraîner une diminution du stock de monnaie divisionnaire en circulation M. le Ministre des Finances a cru devoir signaler à la Banque qu'il n'y aurait pas lieu de procéder, au cours de la première émission de jetons, à des retraits de billets des Chambres de Commerce, mais, pour les répartitions ultérieures, elle aura à prendre des dispositions pour n'effectuer, dans toute la mesure du possible, des remises de pièces que contre présentation d'une valeur égale de billets.

Je ne doute pas que les groupements et Chambres de Commerce intéressés fassent tous leurs efforts pour favoriser la substitution des nouvelles pièces à leurs coupures et qu'ils prêtent leur plus actif concours à la Banque de France en vue d'assurer, dans les meilleures conditions, la diffusion sur le territoire de la nouvelle monnaie métallique.

**Enregistrement**

Notre compatriote M. Marcel Escassut est nommé surnuméraire de l'enregistrement dans le département de Meurthe-et-Moselle.

**Au 7**

M. Battistelli, chef de bataillon de réserve et Cambrouze, capitaine de territoriale passent au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

**P. T. T.**

Mlle Couderc, dame employée à Cahors, est nommée à Gourdon.

Mlle Lomprez, dame employée à Gourdon, est nommée à Cahors.

**Hyménée**

Aujourd'hui samedi, a été célébré à Paris, le mariage de M. Jean Coueslant, avocat, avec Mlle Renée Blarez.

Nous sommes heureux, au nom de tout le personnel de l'imprimerie et des amis qui compte M. Jean Coueslant à Cahors de renouveler aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

**Commissionnaire de police**

Notre compatriote M. Georges Masbou, fils de l'instituteur de Lunan, vient d'être reçu au concours pour l'emploi de secrétaire de police de Paris.

Nos félicitations.

**Académie des Sciences**

L'Académie des Sciences vient de décerner le prix Victor Raulin à notre distingué compatriote M. Boutaric Augustin, originaire de Lentillac, professeur de physique à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine de Dijon.

Nos félicitations.

**Mairie de Cahors**

**AVIS DE CONCOURS**

Un concours pour le recrutement d'un surveillant à l'octroi de Cahors aura lieu prochainement.

Les candidats sont invités à adresser, dans un délai de 15 jours, à M. le Maire de Cahors, leur demande écrite d'admission au concours.

Cette demande devra être accompagnée de l'extrait du cahier judiciaire et d'un certificat médical attestant que le candidat est en possession des capacités physiques requises pour occuper un emploi actif.

Tous renseignements utiles seront fournis aux candidats par le Secrétaire général de la Mairie ou le Préposé en chef de l'octroi.

**Médaille de la Victoire**

Les anciens mobilisés ayant droit à une médaille de la Victoire et désirant obtenir cette distinction peuvent s'adresser à la Mairie, Bureau du Secrétaire général, pour obtenir toutes indications utiles et formuler leur demande.

**Nécrologie**

Nous apprenons la mort de M. Landrevie, le quincaillier bien connu de notre ville décédé après une longue maladie à l'âge de 84 ans.

M. Landrevie laisse le souvenir d'un honorable commerçant estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à sa veuve, à ses fils, à la famille nos sincères condoléances.

**Concert et Banquet**

Nous rappelons que dimanche, l'Association Cadurcien, notre excellente société musicale, donnera un concert sur le kiosque des Allées Fénelon, et qu'à l'issue du concert un banquet fraternel réunira à l'Hôtel du Midi, les musiciens, qui célébreront ainsi la St-Cécile.

**Amicale de la classe 1886**

Les Camarades sont informés que le banquet de 1922 aura lieu à l'Hôtel Labarthe, le dimanche 10 décembre prochain, à midi précis.

Le prix du banquet, café compris, a été fixé à 12 fr.

Les adhésions, ainsi que le montant de la cotisation seront reçus, jusqu'au mardi 5 décembre (dernier délai) par M. Labarthe, propriétaire du café de Bordeaux, à Cahors.

**La classe 1923**

En exécution de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée modifiée par la loi du 7 août 1913, les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1903 et ceux plus âgés qui n'ont pas encore été appelés devant le Conseil de révision, sont invités à se présenter d'urgence à la mairie du domicile de leurs parents ou tuteurs (ou, s'ils sont mariés, de leur résidence personnelle), munis de leur bulletin de naissance ou d'une autre pièce établissant leur état civil et réclamant leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1923.

**Cinquantième de la Société des Etudes du Lot**

Nous rappelons à nos lecteurs que la Société des Etudes du Lot fêtera, les 2 et 3 décembre prochains, le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, avec le programme suivant :

**Le Samedi 2 décembre**, à 20 h. 30, dans la salle des Petits-Carmes, conférence de M. l'abbé Lemozi, sur la Préhistoire en général et la Préhistoire en Quercy.

**Le Dimanche 3 décembre** :

1<sup>o</sup> à onze heures, à la Cathédrale, messe à la mémoire des sociétaires décédés, sous la présidence de Monsieur l'Evêque de Cahors, qui prendra la parole ;

2<sup>o</sup> à midi, déjeuner à l'hôtel des Ambassadeurs ;

3<sup>o</sup> à quinze heures, sous la présidence de M. E. Brisard, préfet du Lot, et président d'honneur de la Société, dans la salle du Conseil général, séance solennelle au cours de laquelle les communications suivantes seront faites :

a) **Historique des travaux de la Société**, par M. Combes, doyen de la Compagnie, directeur de la Caisse d'Epargne de Cahors ;

b) **Le Quercy d'aujourd'hui**, par M. Orliac, membre du Conseil général, président du Syndicat d'Initiative ;

c) **Cahors au XVII<sup>e</sup> siècle**, par M. le Dr Bergougnoux, médecin principal en retraite de l'armée ;

d) **L'Histoire en Quercy, de 1000 ans avant J.-C. à l'ère chrétienne**, par M. Armand Viré, docteur ès-sciences ;

e) **Poésies Quercyennes en langue romane**, par M. Cazes, instituteur à Martel.

Les cartes d'entrée à la Conférence et à la Séance solennelle seront distribuées dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les demandes de cartes peuvent être adressées au président de la Société des Etudes jusqu'au dimanche 26 novembre, dernier délai.

**Mordu par un cheval**

M. Boupicante, cocher à l'hôpital, a été mordu par un cheval au ponce de la main droite. La blessure est profonde et a entraîné l'arrachement de l'ongle.

**Arrestation**

Ces jours derniers, nous avons relaté qu'un vol de 6.000 francs en billets de banque avait été commis à Cahors, au préjudice de Mme Delpon, propriétaire. Des inspecteurs de la brigade mobile ont ouvert une enquête qui a abouti à l'arrestation du nommé Bardou, forgeron.

De graves soupçons pèsent sur Bardou qui proteste avec énergie de son innocence.

Il est certain qu'il fallait bien connaître la maison pour y pénétrer, et être au courant des habitudes de Mme Delpon.

Le vol fut commis en plein jour : le voleur pénétra dans la cave et pratiqua une ouverture au plancher de la chambre dont il fouilla l'armoire où se trouvait l'argent.

Malgré ses dénégations, Bardou a été écroué à la prison de Cahors.

Voici les faits qui ont motivé son arrestation :

Invité à indiquer l'emploi de son temps, Bardou essaya vainement de montrer par un alibi son absence de Cahors au moment où se produisit le cambriolage.

Exactes quant au fait matériel, les victimes dont il voulait se faire un alibi furent reconnues fausses quant au temps et il resta démontré, ou tout au moins probable, qu'il se trouvait bien à Cahors à trois heures et demie, heure à laquelle s'opéra le vol avec effraction et escalade.

Des faits matériels ne tardaient pas à venir corroborer ces présomptions. On retrouva la trace d'un clou de chaussure incrusté dans le bois du plafond défoncé et ce clou est exactement semblable à ceux des chaussures ferrées du forgeron.

Il est vrai, d'ailleurs, que celui-ci a fait réparer depuis ses souliers et que l'on n'a pu établir qu'un clou ait manqué à un moment donné.

D'autre part, les enquêteurs remarquent des traces de sang sur la muraille de la maison cambriolée. De la disposition de ces taches et de la place qu'elles occupaient il semblait ressortir clairement que le cambrioleur s'était blessé au cours de l'effraction tentée par lui.

Or, le résultat d'un témoignage précis que Bardou portait à la main une blessure fraîche le lendemain du crime...

L'instruction se poursuit.

**Stupide vengeance**

Mme B..., demeurant à Aujols, voulut se venger d'une voisine avec laquelle elle ne vit pas en bonne intelligence. Elle se rendit dans un champ appartenant à celle-ci et coupa 60 choux.

Mainte à été portée. La soupe aux choux pourrait coûter à l'irascible veuve B...

**Accident**

M. Marcelin Lavergne, ouvrier du service de la voie de la Compagnie d'Orléans, était occupé à déplacer une traverse lorsque cette lourde pièce de bois lui tomba sur le pied gauche lui faisant une grave contusion avec plaie qui entraînera une suspension de travail de douze jours sans complications.

**Vol**

Mercredi dernier, M. Guignes, maire du Boulvé, étant venu à Puy-l'Evêque prendre le train pour se rendre à Cahors, remisa son cheval dans l'écurie du restaurant de la Gare, Rentrat de Cahors, par le train de 19 heures 30, il fut surpris de ne pas trouver l'animal. Plainte a été déposée.

**Tribunal correctionnel**  
Audience du 22 novembre 1922

**VAGABOND**

Fouquier Sylvain, 47 ans, vagabond et mendiant s'est fait arrêter un à quelques jours pour être à l'abri du froid. Le tribunal le condamne à 8 jours de prison, peine que Fouquier, en raison de la rude température, a trouvé insuffisante.

**LAITIÈRE RELAXÉE**

Mme Raffy, domestique à Artis (Cahors), était poursuivie pour mouillage de lait qu'elle vendait. Le tribunal ayant estimé le délit insuffisamment établi a relaxé Mme Raffy.

**HOMICIDE PAR IMPRUDENCE**

L'affaire du chauffeur Nouvel qui conduisant un camion-automobile de la Compagnie du Gaz de Cahors, écrasa à Douelle un jeune enfant de 3 ans, est renvoyée à huitaine pour jugement.

### CHRONIQUE SPORTIVE

**LA QUERCYNOISE (I)**  
CONTRE L'AVIRON CADURCIEN (II)

Dimanche 26 novembre, les vainqueurs de jeudi dernier rencontrèrent en match tout amical la deuxième équipe de P. A. C., composée de : Tave, Delmas, Leches, Besombes, Philippi, Fabre, Cambrouze, Chastang, Delsol, Riots, Bousquet, Bernard, Delgaudjeun, Maynard et Chambaud.

Nous jeunes potaches qui virent triompher leurs couleurs par 45 à 0 contre le Lycée de Montauban, nous fûmes en partie vaincus, mais nous fûmes vaincus de la main qui est en honneur chez eux.

Nous sommes certains que les « blanc et bleu » profiteront de la présence de leurs amis du Lycée, pour montrer ce qu'ils valent et surtout pour jouer un jeu très ouvert qui permettra les jolies phases tant appréciées du public cadurcien.

La Commission de Rugby a établi pour cette très jolie rencontre les prix suivants : Tribunes 1 fr. 50, Entrées générales 1 fr., avec réductions habituelles.

Notre ami Pasquier tiendra le sifflet.

Nous engageons les amateurs du beau rugby à se rendre en masse au Stade Lucien Despéris demain dimanche.

Dernier match d'ouverture à 13 h. 1/2 metra en présence l'équipe de l'École Supérieure et l'équipe III de l'Aviron Cadurcien.

**'AT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
Du 17 au 24 novembre 1922

**Publications de Mariages**

Bouysson, Jean, retraits à Cahors et Coulié, Jeanne, s. p., à Cahors.

Guerrier, Achille, aiguilleur à Cahors et Laubertie Armandine, s. p., à Bégoux.

**Mariages**

Verdier, Barthélemy, tisserand et Cagnac, Madeleine, comptable.

Hébrard, Marceau, cantonnier et Besse Eugénie, s. p.

**Décès**

Alayrac Jeanne, épouse Guérin, 30 ans, s. p., place Thiers.

Guiraudet Pierre, ancien maçon, 83 ans, Bégoux.

Masbou, Jean, électricien, 50 ans, rue Président Wilson.

**SERVICE DES PHARMACIES**

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 26 novembre par la

### Pharmacie GAYET

Rue Georges Clemenceau

**ON DEMANDE** des ouvrières et des apprenties à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir.

S'adresser à l'usine.

**PALAIS DES FÊTES**  
SAMEDI 25, DIMANCHE 26 Novembre

### Les Mystères de Paris

**1<sup>er</sup> Episode** (6 parties : 2.000 mètres).

Mais film n'a réuni autant de vedettes : Miss Hugnet, Duflos, de la Comédie-Française; Georges Lannes, Mme Jalabert, Daleu, Marceline Rouvier, la célèbre ballerine de l'Opéra, etc.

C'est le plus gros succès de la saison cinématographique.

**Le bas de soie**, comédie (2 parties).

**LE SECRET D'ALTA ROCCA**, 7<sup>e</sup> épisode.

Phocéa-Journal, actualités.

### COMPAGNIE DU GAZ DE CAHORS

LA COMPAGNIE DU GAZ DE CAHORS se charge de toutes installations de gaz et d'électricité, installations électriques, force et éclairage, distribution d'eau chaude, salles de bains, etc.

Pour devis s'adresser à son Magasin de vente, 18, boulevard Gambetta, CAHORS.

### AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

### COIFFEUR POUR DAMES

### POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

Soins du visage contre les taches de rousseur, points noirs, duvets, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

**A VENDRE**

Un fonds de commerce, bien achalandé, au centre de la ville. Armurerie, coutellerie, articles de pêche.

S'adresser à J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

**Personne sérieuse**, pouvant fournir de bonnes références, garderait de jeunes enfants. Prix modérés.

S'adresser à Mme MARIET, 18, rue du Château-du-Roy.

**Cazais**

Pour le réseau électrique. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion des délégués communaux au Syndicat de la vallée de la Masse, a eu lieu dimanche dernier à la Mairie, sous la présidence de M. Solmic. M. Demande, directeur des Forces électriques du Lot, de Luzoch et Prayssac, assista à cette réunion.

Le président a informé l'assemblée des quelques modifications apportées au cahier des charges qui avait été arrêté, par le Conseil d'administration de la Société ; ces modifications concernent notamment le prix forfaitaire de branchement qui serait de quatre-vingt-dix francs au lieu de soixante, et la subvention qui serait versée dans la caisse syndicale par les communes qui, ultérieurement utiliseraient, pour leur éclairage, tout ou partie de la canalisation actuellement prévue.

Certains délégués ont fait remarquer que le cahier des charges ne saurait être constamment remis, à quoi M. Demande a répondu que jusqu'à ce jour toutes conventions avaient été faites sans approbation définitive du Conseil d'administration de la Société, mais qu'il est aujourd'hui muni de pleins pouvoirs pour signer définitivement le cahier des charges, légèrement retouché, qui sera soumis à l'assemblée.

M. Solmic, M. Cassot, et quelques autres délégués expliquent alors qu'il s'agit d'un réseau rural qui ne peut être assimilé à la plupart des réseaux existants dans les communes, lesquels ne comprennent en général que l'éclairage des localités : le prix forfaitaire de branchement de 90 francs sera le même pour toutes les installations, jusqu'au compteur, que ce soit dans les communes, ou dans les écarts. Toutefois, ce prix forfaitaire ne sera garanti que pour les demandes formulées dans les deux ans qui suivront la mise en marche de l'exploitation.

Finalement, et à l'unanimité, les délégués ont accepté les conditions du cahier des charges, et ont donné tous pouvoirs au président à l'effet de signer ledit cahier et la convention à intervenir.

La mise à l'enquête du projet aura lieu incessamment.

La Commune de Gougnoux a été ensuite admise en principe à faire partie du Syndicat, à charge par elle de se mettre à jour des formalités indispensables à remplir.

**Albas**

**Le Pont.** — Ne vous pâmiez pas d'émotion, car les minuscules vagues du Lot n'en déboussent pas encore les amers.

Plate-forme électorale depuis plus d'un demi-siècle cette primordiale question prend un regain d'actualité.

Nous applaudissons au mouvement du Conseil général qui autorise l'Agent voyer en chef à se mettre en rapport avec une Société de Construction d'ouvrages en ciment, en vue d'une étude préparatoire.

De la coupe aux lèvres, il y a loin, mais le seul fait de constater que la question n'est pas brutalement enterrée, mérite d'être souligné par des approbations. Cela ne peut qu'augmenter notre confiance et raviver nos espoirs.

Car, autant vaut l'avouer, les Albasiciens tiennent à leur pont tout comme Toulouse appelle de ses vœux le Canal des Deux-Mers.

Evidemment la comparaison est un peu risquée, n'empêche que le pont pour Albas est une question de vie et de mort.

Sans développer par des attendus et des considérants les raisons qui militent pour, sans étayer autrement notre affirmation, hormis-nous à signaler que notre bourgeoisie est plus populacée de notre département a perdu la grosse importance qu'elle devait au commerce fluvial.

Le chemin de fer qui favorisait d'autres centres nous a porté un coup décisif. Qui vivra verra.

En attendant, notre « Impassible », soit dit, sans froisser la susceptibilité de M. Bonnet, parrain de l'adjectif transformé au nom de légende, notre barque qui pousse depuis deux ans au bord du passage va être réparée, grâce à plusieurs subventions qui viennent équilibrer les charges communales pour renouer l'épave.

Ainsi nos rivaux patientent encore surtout si le Conseil général accoutumé son état pour entrer vite dans la voie des réalités.

**Limogne**

**Concert.** — Voici le programme du concert que notre Société de musique La Fraternelle donnera dimanche sur la place publique de 3 heures 30 à 4 heures 30, à l'occasion de la fête des musiciens et des métallurgistes :

La marche des petits bleus, pas redoublé; Souvenirs de Printemps, ouverture; La jeune Mariée, mazurka; Fleurs de Mai, fantaisie; Le Réveil de Diane, valse.

Après le concert, tour de ville en musique.

**Castelfranc**

**Coup de volant trop brusque.** — Une auto traversait Castelfranc à vitesse normale, mais à la hauteur du monument aux poilus, le conducteur donna un coup de volant trop brusque et l'auto alla buter contre la grille qui entoure le monument.

La grille fut démolie sur une longueur de 4 mètres environ. La manœuvre de l'auto fut coincée entre deux barreaux qu'il fallait scier pour la dégager.

Les deux voyageurs n'eurent aucun mal : M. Bonis, notre sympathique maire, prévint, arriva sur les lieux de l'accident et fit les constatations.

Les choses s'arrangèrent à l'amiable : le propriétaire de l'auto paiera la réparation de la grille et tout sera dit.

Pour remercier M. le maire du concours qu'il a fait prêter aux automobilistes, le propriétaire de l'auto, M. Soulayrés, un excellent commerçant en mercerie de Cahors, a tenu à verser 50 francs pour les pauvres de Castelfranc.

**Puy-l'Evêque**

**Représentation de gala.** — Le Comité des Fêtes vient de prendre l'heureuse initiative d'organiser une représentation de gala pour l'inauguration de la nouvelle salle des Fêtes.

Cette soirée aura lieu le 10 décembre prochain avec le concours d'artistes remarquables de nos principaux théâtres. Par suite de circonstances exceptionnelles, nous aurons la bonne fortune d'entendre M. Lonsay de l'Opéra de Nice qui possède une belle et grande voix de basse chantante et vient de donner des représentations triomphales à Béziers et Toulouse.

Le piano sera tenu par l'un des plus brillants musiciens de notre région.

Nous donnerons dans quelques jours, avec de nombreux détails, les noms des autres artistes qui sont tous d'un talent reconnu.

Nous sommes donc certains d'assister à une très belle représentation d'une tenue artistique inconnue jusqu'à ce jour à Puy-l'Evêque.

**Cambrioleurs de granges.** — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs se sont introduits dans les granges de M. Y... à Dinetti, et ont emmené deux jeunes vaches. Ce n'est qu'au matin, en allant soigner le bétail, que les domestiques se sont aperçus du vol. Plainte a été portée à la gendarmerie et on s'est mis à la recherche de ces cambrioleurs d'un nouveau genre.

**St-Cirq-Lapopie**

**La Ste-Catherine.** — Dimanche prochain 26 novembre, nos tourneurs sur bois feront brillamment Sainte-Catherine, leur patronne.

Le Comité des Fêtes, nommé à cette occasion, a élaboré un programme des plus chargés et des mieux réussis, programme qui sera intégralement exécuté. Il comprend surtout un orchestre de choix, des bals de jours et de nuit, un brillant feu d'artifice et le départ d'un ballon.

La fête, annoncée par des salves d'artillerie, commença samedi soir 25 novembre, et ne se terminera que fort tard dans la nuit de dimanche à lundi.

**Esclausels**

**Les sangliers.** — Ces jours derniers, le Rallye Négrel déposa un sanglier de haute taille, dans les parages du Bois-Noir, commune d'Esclausels.

Ce fut une course folle, par moments évaux, dans la direction de Saint-Cirq-Lapopie, et la bête fut plusieurs fois atteinte par le plomb des chasseurs, particulièrement dans le plateau de Saint-Caux. Elle reprit le versant de la colline des Palmes et les hauteurs de la gorge de Vénes. Là, serré de près par les chiens, le sanglier se précipita dans la gorge, d'une hauteur de 30 mètres, et fut enfin abattu par M. Lagarrigue, de Tour-de-Faure, qui renversa violemment avant d'expirer.

Nos félicitations à M. Lagarrigue et à tout le Rallye.

**Figeac**

**La Sainte-Cécile.** — Programme des morceaux qui seront exécutés dimanche 26 novembre, de 16 h. 30 à 17 h. 30, au Théâtre municipal, par l'harmonie les *Artisans Réunis* :

1. Aux Armes, allegro (Bose) ; 2. Cécilia, ouverture dramatique (Raynaud) ; 3. Miranda, grande valse (Bose) ; 4. La Basoche, fantaisie (Messager).

Un bal gratuit aura lieu le soir, à neuf heures, au Théâtre municipal.

**Puybrun**

**Nos foires.** — Les foires de Puybrun, dont la renommée est acquise depuis de très lointaines années, reprennent lundi prochain 27 courant.

Elles auront lieu, comme par le passé, les 10 et 27 de chaque mois.

**Larnagol**

**Conseil Municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier 19 novembre à l'effet de procéder à la nomination des répartiteurs, et des délégués pour la révision des listes électorales. Ont été désignés comme répartiteurs : MM. Touza, Vidéroux et Ayrat. Révision des listes électorales : 1<sup>er</sup> section de Larnagol : M. Pradet aux termes duquel M. Breil Eugène est nommé membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Aymard décédé.

M. le Maire demande au Conseil son avis sur la proposition faite par M. Meunier industriel à St Gery de fournir l'éclairage électrique à la commune. M. Meunier, présent à la séance, fait connaître au Conseil les conditions auxquelles il pourra faire la commune. Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'installation de l'éclairage électrique, mais renvoie à une séance ultérieure, l'étude, la discussion et la signature du cahier des charges. M. le Maire fait connaître au Conseil que les ressources budgétaires permettront de faire face aux frais d'installation, pour avoir recours à une imposition extraordinaire.

En fin de séance, le Conseil admet deux demandes d'assistance aux femmes en couches.

**St-Céré**

**Foire.** — La foire du 22 courant, malgré le beau temps, n'a pas été très importante, beaucoup d'agriculteurs étant retenus aux champs par les travaux des semailles qui étaient en retard par suite des pluies du mois d'octobre. Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, de 2.600 à 3.400 fr. ; les bouvillons, de 1.300 à 1.900 fr. ; vaches de travail, de 1.700 à 2.200 fr. ; les génisses, de 1.200 à 1.800 fr. ; le tout la paire ; les veaux de lait, de 3.75 à 4.75 le kilo ; les porcs gras, de 225 à 250 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 80 à 130 fr. ; brebis d'élevage, de 60 à 90 fr. ; agneaux, de 55 à 70 fr. la pièce.

Le froment, 52 fr. ; le seigle, 34 fr. ; le sarrasin, 38 fr. ; l'avoine, 24 fr. ; les pommés de terre, 16 fr. ; les châtaignes, 16 fr. ; le maïs, 54 fr., le tout le sac de 80 litres.

### DEPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

**Le chancelier devant le Reichstag**

De Berlin : Le débat, au Reichstag, sur le discours-programme de nouveau gouvernement sera clos aujourd'hui par un vote qui assurera l'existence du cabinet Cuno. La majorité s'exprimera sur un nouveau groupement des partis isolant totalement les socialistes.

**Crise politique à Athènes**

D'Athènes : Le ministère Grec a démissionné à l'issue d'une réunion du cabinet, où a éclaté un conflit avec les autorités militaires qui se montrent intransigeantes sur la question des ministres accusés de trahison.

**A la Chambre**

La Chambre a continué ce matin la discussion du budget de l'Hygiène.

**Avant Bruxelles**

De Londres : Les milieux britanniques semblent favorables à une réunion des premiers ministres alliés, avant la conférence de Bruxelles.

Poulets, 2,75 ; poules, 2,50 ; canards, 3 fr. ; lapins domestiques, 1,50 ; Fromage du Cantal, 4 fr. ; beurre, 7 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine.

**Gourdon**

**Pharmacie ouverte.** — C'est la pharmacie Meulet qui assurera le service lundi prochain 27 courant.

**La lumière électrique.** — On nous assure que la nouvelle installation électrique sera en même d'assurer le service de l'éclairage dans les premiers jours de décembre.

Nous sommes heureux d'en faire part à nos lecteurs et d'en accepter l'augure.

**Comice agricole.** — L'organisation définitive du Comice agricole aura lieu le dimanche 10 décembre prochain à 10 heures du matin, à la mairie de notre ville, sous la présidence de M. Lafont, Directeur des services agricoles du Lot.

**Dégagnac**

**Syndicat Agricole.** — La Réunion générale des membres du syndicat agricole de Dégagnac aura lieu dimanche 26 novembre à 12 heures dans la grande salle de la mairie.

**Œuvre du Jour.** — Compte rendu financier de l'exercice 1922 et constitution des commandes pour la campagne de printemps 1923. Perception des cotisations en retard.

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est également réuni pour le dimanche 26 novembre à 13 heures pour la session de novembre.

**Bonne chance.** — Dimanche dernier M. Gizard Ludovic, le restaurateur bien connu de la gare de Saint-Clair, en chassant le lapin dans la pente rocheuse et abrupte du village de Grand-Rouges, rencontra une bande de gros sangliers. N'ayant que des cartouches chargées avec du plomb n. 4 Gizard prit aussitôt des dispositions pour approcher ces indésirables, le plus possible, et fut assez heureux pour en abattre un mâle de 75 kilos et pour en blesser sérieusement un second qui ne se sauva que difficilement.

Toutes nos félicitations à M. Gizard pour ces deux coups de fusil et surtout pour son courage et son sang-froid.

**Laverantou**

**La foire annuelle.** — La foire annuelle de Laverantou se fera le dimanche 13 décembre. Comme à l'ordinaire cette foire sera très fréquentée par les marchands d'oies, de volailles et de truffes.

Ce marché est très renommé dans la région ; jeunes gens et jeunes filles s'y donnent rendez-vous car cette foire est presque une fête surtout dans l'après-midi.

**St-Germain**

**Inauguration du monument aux morts.** — Dimanche 26 novembre, aura lieu l'inauguration du superbe monument qui orne la place de la mairie. Cette inauguration qui a été faite sans faste, sans éclat, sans appel à la politique, n'a été que plus belle et plus émouvante.

Le matin, à 10 heures, un service solennel a été célébré à l'église avec le concours de la fanfare de Salviac. M. le chanoine-Jarrel a prononcé un magistral discours, à la fois fin et profane et qui n'est offert de faire rester sur nos bancs la mémoire de chers disparus. Dans l'après-midi a eu lieu la Bénédiction du monument, puis M. le maire a fait l'appel des 19 enfants de Saint-Germain tombés au champ d'honneur. Les enfants des écoles ont chanté le « Marseillaise » et aux Morts pour la Patrie. A plusieurs reprises la fanfare jouait des airs de circonstance et entre chaque partie, des discours ont été prononcés par M. le maire, M. le Président des Mutilés du Lot, M. le sous-préfet de Gourdon. Tous ces discours ont vivement ému la nombreuse assistance car ils étaient empreints du plus pur patriotisme.

Nous adressons nos félicitations aux organisateurs de cette cérémonie qui ont compris avec raison que les Morts de la grande guerre doivent être honorés dans le calme et le recueillement.

**St-Just**

**L'inauguration.** — L'inauguration du monument aux morts aura lieu demain 26 novembre.

M. de Monzie Loubet, Député et Député adjoint, tous les conseillers généraux de l'arrondissement et tous les maires du canton ont promis d'être présents.

On a dû depuis plusieurs jours et bien à regret refuser de nombreuses inscriptions au manque de places dans le monument. Des souscripteurs et de l'exigence des locaux dont on dispose.

M. le Préfet du Lot présidera la cérémonie.

**Selviac**

**La fête de la Sainte-Cécile.** — La société de musique « Les Enfants de Salviac » a décidé de fêter dignement Sainte-Cécile.

Si le beau temps veut bien être de la partie nous pourrions dimanche à une véritable journée d'harmonie.

Programme de la fête : 11 heures, défilé en musique ; 2 h. 1/2, grand concert sur la place du Poirail. Morceaux exécutés : 1. La Victoire ; 2. La Marguerite ; 3. Valse d'Autonne ; 4. Gavotte-Bébé ; 5. Le Joyeux Fauvaste. A 3 h. 1/2, défilé en musique, apéritif ; à 8 h., grand banquet à l'hôtel de l'Europe ; 8 h., bal gratuit à l'hôtel de ville.

**Souillac**

**Nos pompiers.** — Dimanche dernier, nos pompiers se sont réunis devant la mairie où le commandant Ausset, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, les a passés en revue. Ce dernier, au cours de son inspection, a trouvé la tenue d'incendie impeccable, mais, en revanche, il a trouvé le matériel un peu usagé, surtout le dévidoir. Il préconisa aussi l'achat d'une échelle à coulisse.

M. Lourdaux, lieutenant des pompiers, lui fit remarquer que le conseil municipal lui avait bien attribué des fonds, mais que ces derniers étaient insuffisants pour payer aux dépenses d'achat de matériel envisagées. A la suite de cette inspection, nos braves pompiers se rendirent à l'hôtel des Ambassadeurs où un succulent repas leur fut servi par Mme Semblat et auquel les convives firent honneur.

Un toast fut porté à l'Union des sapeurs-pompiers du Lot et Ton et donna rendez-vous à l'année prochaine.

Paris, 11 h. 25.

**Le chancelier devant le Reichstag**

De Berlin : Le débat, au Reichstag, sur le discours-programme de nouveau gouvernement sera clos aujourd'hui par un vote qui assurera l'existence du cabinet Cuno. La majorité s'exprimera sur un nouveau groupement des partis isolant totalement les socialistes.

**Crise politique à Athènes**

D'Athènes : Le ministère Grec a démissionné à l'issue d'une réunion du cabinet, où a éclaté un conflit avec les autorités militaires qui se montrent intransigeantes sur la question des ministres accusés de trahison.

**A la Chambre**

La Chambre a continué ce matin la discussion du budget de l'Hygiène.

**Avant Bruxelles**

De Londres : Les milieux britanniques semblent favorables à une réunion des premiers ministres alliés, avant la conférence de Bruxelles.

**Albert Thomas à Vienne**  
De Vienne: M. Albert Thomas, revenant de Haute-Silésie, s'est arrêté à Vienne et a rendu visite au chancelier Seipel.

**AVIS DE DÉCÈS**  
Madame veuve LANDREVIE, Monsieur et Madame Jacques LANDREVIE et leur fille; Monsieur Louis LANDREVIE, carrossier, à Paris, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. Etienne LANDREVIE**  
Négoce  
décédé à Cahors, le 23 novembre 1922, à l'âge de 84 ans.  
Les obsèques auront lieu le 26 courant, en l'Eglise Cathédrale, à 1 h. 1/4.  
Réunion à la maison mortuaire, 87, boulevard Gambetta.

**REPRÉSENTANT**  
est demandé à CAHORS pour vente de conserves de poissons. Marque "La Boulonnaise" dans les arrondissements de CAHORS, FIGEAC et GOURDON. S'adresser à **BOUQUET FILS, ZUNEQUIN ET C<sup>e</sup>** à BOULOGNE-S/MER (Pas-de-Calais)

**LA PHOSPHODE GARNAL**  
Médication iodotannique phosphatée. Remplace l'Huile de Foie de Morue.  
Prix du Flacon: 10 francs  
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE  
En vente dans toutes les Pharmacies

**Marché de La Villette**  
23 Novembre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les pores so cotent au 50 kg. poids vif		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...	2.710	167	2,31	2,10	1,60
Vaches...	1.471	906	3,20	3,00	2,75
Taureaux...	8.043	712	3,25	3,00	2,75
Moutons...	2.505	5,60	5,30	5,00	

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et moutons, mauvais sur les veaux, facile sur les pores.

**A VENDRE EN BLOC**  
par lots ou par parcelles  
le **MERCREDI 29 novembre**  
la belle propriété de Bellecombe située à 1 kil. du bourg de Fons (Lot) à 10 kil. de Figeac et sur la route nationale

TRÈS BEL ENCLOS avec de bons Bâtimens et Cheptels

2° La terre Valeille, belle plantation de pruniers;

3° Le pré de Plant, en amont du bourg de Fons;

4° Trois autres prés en aval du bourg de Fons;

5° Les trois parcelles vignes et terres, appelées à Fontmarie.

Grandes facilités de paiement

S'adresser à **M. RIOBLANC**, 38, quai de Rigny, TULLE (Corrèze), qui sera sur place le 29 novembre au matin à la disposition des amateurs.

**HOTEL DES VENTES**  
4, rue Blanqui

Le public est informé qu'à dater du 1<sup>er</sup> Décembre 1922 au n° 4 de la rue Blanqui, près le garage de MM. Bénesthe-Artigalas, une **SALLE DE VENTE DE MEUBLES** sera ouverte tous les jours.

Les personnes désirant vendre ou acheter (meubles anciens ou modernes et objets divers) pourront s'y rendre où tous renseignements utiles leur seront fournis.

Des **VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES** auront lieu après avis préalable.

Entreprise de Travaux Publics et Particuliers  
Constructions en tous genres  
Spécialités de Crépiçages, Ciment, etc.

**BRUNET A. Fils**  
Ancien élève de l'Ecole spéciale des Travaux publics  
24, rue des Soubirous. — CAHORS

**SOCIÉTÉ DE CAPITALISATION**  
réorganisant ses services de province demande Inspecteurs et Agents. Fixe et fortes commissions. Avantages sérieux à professionnels justifiant d'un emploi similaire.  
Ecrire **RICHARD**, 16, rue Delambre, PARIS, qui convoquera sur place.

**A VENDRE**  
Un lot 40 FRÈNES pour Charronnage  
**AULNES, VERGNES, PEUPLIERS**  
Sis à PONT-CARRAL, près SALVIAC

Ecrire à **M. J. MÉNAUGE**  
Epicier à SALVIAC (Lot)

**HERNIES**  
HERNIE DU JOUR ET MOUS CONDUITE

**JE SUIS GUÉRI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le réputé spécialiste de M. GLASER Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisons à publier leur nom :

M. CAPGRAS J., charbon, à St-Paul-d'Espis (T-et-G.), hernie guérie.  
M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.  
M. CASSAGNE J., à Angayresques, par Séverac-Château (Aveyron), hernie guérie.  
M. LATOURELLE J., à la Mothe de Condat, par Fumel (L-et-G.), hernie guérie.  
M. BEYNE E., à Aynac, par Gramat (Lot), enfant hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

FUMEL, mardi 28 novembre, H. de la Poste, CAHORS, vend. 1<sup>er</sup> décembre, H. de l'Europe, SOULIAC, lundi 4, Hôtel de la Gare-Coudert, GOURDON, jeudi 14 déc., H. de la Boule d'Or, FIGEAC, vendredi 15 décembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

**CEINTURE-MAILLOT, CEINTURE-CORSET NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE**  
Grossesse, Obésité  
Matrice, Déplacement des Organes  
TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande

**LUTHERIE -- PIANOS -- MUSIQUE**  
Vente, Echange, Expertise, Réparation  
Cours de Violon chaque Jeudi de 5 à 7 heures

**J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors**  
Correspondant de la Maison **ROUGET**

**AVIS**  
M. Marcel TROTTIER informe le public qu'à la date du Samedi 25 novembre, il ouvrira un magasin « A la Triperie moderne », 10, rue Nationale.  
M. TROTTIER espère que la clientèle sera satisfaite du bon entretien et de la grande propreté qu'il apportera dans la préparation et dans la vente des marchandises.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
Prêts aux Particuliers, aux Départements, aux Communes et aux Etablissements Publics

Ouvertures de Crédit hypothécaire avec compte courant gagées sur la propriété immobilière (maisons, métraires, etc.).  
Ces ouvertures de Crédit conviennent tout spécialement aux Commerçants, Industriels et à toutes personnes n'ayant besoin de leurs fonds, en tout ou en partie, qu'à certaines époques de l'année.  
S'adresser au Directeur départemental du **CRÉDIT FONCIER**, à CAHORS, 91, Boulevard Gambetta.

**TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles**  
**G. RIVIÈRE, Mécanicien**  
Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS  
Prix les plus réduits

ETUDE DE **Maitre DU MAS** NOTAIRE A CAHORS

**VENTE**  
DE  
**Fonds de Commerce**  
Deuxième avis

Suivant acte retenu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le quatre novembre mil neuf cent vingt-deux, Mademoiselle Léontine TABOURNEL, demeurant à Cahors, rue de l'Université, 5, a vendu à dame Marthe BOUSCAREL, épouse Fernand RIGAL, demeurant à Cahors,

le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et café, qu'elle exploite à Cahors, rue de l'Université, sous le nom de « Hôtel de l'Université », ensemble le matériel, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu, pour les oppositions, à Cahors, en l'Etude du dit Maître DU MAS.

Le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et café, qu'ils exploient à Cahors, rue Président-Wilson, ensemble le matériel, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu, pour les oppositions, à Cahors, en l'Etude du dit Maître DU MAS.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième avis :  
Signé : DU MAS.

**FAITES VOUS-MÊME**  
un litre de bon vin fortifiant pour 2 fr. 75, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.  
Pharmacie Orliac à Cahors.



**Je teins moi-même**  
tous mes vêtements, je les rends neufs, en les faisant simplement bouillir, on... bouillir avec des paquets de Teinture

**KABILINE**

Je suis ainsi certain d'avoir une couleur franche, fixe, — ne brûlant pas l'étoffe. —  
30 nuances différentes.  
EN VENTE PARTOUT  
Gros : M<sup>rs</sup> O. LEGRIS & Fils, VERSAILLES

La KABILIXNE nettoie et dégraisse automatiquement et facilement les tissus de toutes natures et de toutes couleurs par simple trempage, lavage et rinçage.

ETUDE DE **M<sup>e</sup> François SÉGUY**  
Avoué à Cahors, rue St-Pierre  
Assistance Judiciaire du 19 Juillet 1922

**EXTRAIT**

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de Première Instance de Cahors, le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié.

Au profit de Madame Elia SOULIÉ, épouse LAGARRIGUE, demeurant actuellement à Cahors, chez Monsieur Monestier (Hôtel des Ambassadeurs),  
Contre Monsieur Albert LAGARRIGUE,  
Il apparaît que le divorce a été prononcé d'entre les époux  
A la requête et au profit de Madame Elia SOULIÉ et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait : F. SÉGUY.

Etudes de M<sup>e</sup> BRIVES, Notaire à Assier (Lot)  
et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

**VENTE SUR LICITATION**  
**D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis**  
Sis communes de REYREVIGNES et ASSIER, canton de Livernon (Lot)  
Adjudication fixée au DIMANCHE DIX-SEPT DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à QUATORZE HEURES, en la mairie de Reyrevignes, par devant M<sup>e</sup> BRIVES, Notaire à Assier

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac le vingt-six octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé le DIMANCHE DIX-SEPT DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à QUATORZE HEURES, en la mairie de Reyrevignes, devant Maître BRIVES, notaire à Assier, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Christine MARTY, quand de dame Christine MARTY, quand de vivant sans profession, épouse de Monsieur Antoine LACABANE, propriétaire-agriculteur, avec lequel elle était domiciliée à Reyrevignes et de la présuccession de ce dernier.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1<sup>er</sup> Madame Jeanne-Emilie dite Emma LACABANE, sans profession, et Monsieur Antoine-Isidore dit Oscar LABASTIDE, propriétaire et sabotier, son mari, qui l'autorise, domiciliés ensemble à Gréoulou ;

2<sup>e</sup> Madame Julie dite Céline LACABANE, veuve de Monsieur Augustin COUTAREL, représentante de la Compagnie « Singer », domiciliée à Figeac, place Carnot ;

3<sup>e</sup> Monsieur Clodomir LACABANE, commissaire de surveillance administrative, domicilié à Albi (Tarn), avenue Justin-Alibert, n° 7 ;

4<sup>e</sup> Madame Marie-Antoinette LACABANE, veuve de Monsieur Paul LACABANE, infirmière à l'Asile d'aliénés de Ville-Evrard, domiciliée à Neully-sur-Marne (Seine-et-Oise), rue de Paris, n° 144, agissant comme tutrice naturelle et légale de sa fille mineure, Mademoiselle Paule-Céline-Aimée-Augustine LACABANE, issue de son mariage avec le dit Paul LACABANE.

Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.  
Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :  
Monsieur Simon LACABANE,

propriétaire, maire et conseiller d'arrondissement, demeurant à Fons, pris en qualité de subrogé-tuteur de la dite mineure Paule LACABANE, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille de la dite mineure tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Livernon le vingt-sept mai mil neuf cent dix-sept, enregistré.

**DÉSIGNATION**  
DES  
Immeubles à vendre  
TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

**LOTISSEMENT**  
ET  
**MISES A PRIX**

**PREMIER LOT**  
Le premier lot comprendra :  
Une vaste maison d'habitation et toutes ses dépendances, consistant en : cour sur le devant, hangar, grange et pâture, magasin et jardins, le tout contigu, formant enclos, sis au lieu dit « Reyrevignes » et aussi « La Place-Haute », sur le territoire de la dite commune de Reyrevignes et paraissant porté au plan cadastral sous les numéros 44, 45, 46, 47, 48 de la section A<sup>1</sup> pour une superficie totale de dix ares cinquante-trois centiares et atenant de deux côtés avec route vicinale venant d'Issépts, d'autres côtés avec possessions Pagès et Gautié Calixte.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs, 3.000 fr. ci

**DEUXIEME LOT**  
Le deuxième lot comprendra :  
Un jardin et une terre, sis au lieu dit « Reyrevignes et Place Haute », sur la même commune de Reyrevignes, paraissant désignés au cadastre sous les numéros 69 et 70, de la section A<sup>1</sup>, pour une superficie totale de sept ares, quarante-cinq centiares, et confrontant à chemin rural public, à propriétés de Périé Camille et de Montet François.  
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, 100 fr. ci

**TROISIEME LOT**  
Le troisième lot comprendra :  
Une friche sise au lieu dit « Pech Fauré, Mas de Gubert », sur la même commune, paraissant portée à ladite matrice cadastrale sous le numéro 17, de la section B<sup>1</sup>, pour une contenance de trente-cinq ares, vingt centiares, et confrontant à chemin public, à possessions de : Goutal Léopold, Veuve Francoval et Veuve Devèze Cyrien ; ladite friche est dénommée communément : « Bouscarrel ».  
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, 100 fr. ci

**QUATRIEME LOT**  
Le quatrième lot comprendra :  
Un pré sis au lieu dit « Pirol », sur la même commune, paraissant cadastré sous le numéro 2 p., de la section B<sup>1</sup>, pour une contenance de onze ares, dix-huit centiares, et confrontant : avec chemin rural, à possessions de : Mélanie Ollivé, Gazeau Louis et d'Olivé Joachim ; ledit pré, du côté de la possession Gazeau, touche à une bealle.  
La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 fr. ci

**CINQUIEME LOT**  
Le cinquième lot comprendra :  
Un immeuble en nature de bois et pâture, sis au lieu dit « Les Cloups et champs d'Estèbe, Pech de Val, Cot-Saragnes », sur la même commune, paraissant cadastré sous les numéros 19 p., 21 p., de la section C<sup>1</sup>, pour une contenance totale de un hectare, trente-cinq ares, cinquante centiares, et confrontant à chemin rural public, à propriétés de : Firmin Marty de « Las Pierres », et de François Montet.  
La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500 fr. ci

**SIXIEME LOT**  
Le sixième lot comprendra :  
Un immeuble en nature de friches, situé sur ladite commune de Reyrevignes, au lieu dit « Manzonnet et Le Champ de Comy, La Combe », paraissant désigné à la matrice cadastrale sous les numéros 31, 42, de la section A<sup>1</sup>, tous deux contigus, pour une contenance totale de soixante-quatre ares, quatre-vingt centiares, et confrontant avec chemin rural public et avec propriétés : Delluc, Fourgous Jean et Guinot Félix ;  
La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, 300 fr. ci

**SEPTIEME LOT**  
Le septième lot comprendra :  
Un entier immeuble en nature de bois, terre et friche, situé sur le territoire de la même commune de Reyrevignes et au lieu dit « Mas de Gendre et Castelet », paraissant porté au cadastre sous les numéros 6, 7 p., 7 p., de la section A<sup>1</sup>, pour une contenance totale de deux hectares, treize ares, cinquante centiares, et confrontant à chemin rural de deux côtés, à propriétés de Savignac Thomas et de Veuve Montal Louis ; ces bois, terre et friches sont appelés : « Lagarde ».

**HUITIEME LOT**  
Le huitième lot comprendra :  
Un immeuble en nature de bois, sis au lieu dit « Cloup Bouysou », sur la même commune de Reyrevignes, paraissant désigné à la matrice cadastrale sous le numéro 7 p., de la section C<sup>1</sup>, pour une contenance de cinquante-trois ares, quatre-vingt-dix centiares et confrontant : avec chemin rural, avec propriétés de M. Simon LACABANE, maire de Fons.  
La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 fr. ci

**NEUVIEME LOT**  
Le neuvième lot comprendra :  
Un immeuble en nature de pré et pâture, situé sur la même commune de Reyrevignes et au lieu dit « Taniès et La Prade », paraissant porté au plan cadastral sous les numéros 14 p. et 21, de la section B<sup>1</sup>, pour une superficie totale de quatre-vingt-quatre ares et confrontant avec chemin rural, à possessions de Veuve Espinas, Paul Beulagnet, Larnaudie Auguste et Bouquet.  
La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, 300 fr. ci

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, 1.000 fr. ci

**DIXIEME LOT**  
Le dixième lot comprendra :  
Une parcelle de terre ou pâture sise sur le territoire de la commune d'Assier et au lieu dit « Les Causes-Hauts » avec petite grange y édifiée. Cette parcelle est clôturée par des murailles, a une contenance d'environ quatre ares et confronte avec la voie ferrée de la Compagnie d'Orléans, à chemin public et avec propriété de Colomb Joachim de Reyrevignes.  
La mise à prix de ce lot sera de cinq francs, 5 fr. ci

**LOTISSEMENT**  
ET  
**MISES A PRIX**

L'adjudication des dits immeubles aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en dix lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de trois mille francs, ci	3.000 fr.
Le deuxième lot de cent francs, ci	100 fr.
Le troisième lot de cent francs, ci	100 fr.
Le quatrième lot de deux cents francs, ci	200 fr.
Le cinquième lot de cinq cents francs, ci	500 fr.
Le sixième lot de trois cents francs, ci	300 fr.
Le septième lot de mille francs, ci	1.000 fr.
Le huitième lot de deux cents francs, ci	200 fr.
Le neuvième lot de trois cents francs, ci	300 fr.
Le dixième lot de cinq francs, ci	5 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme.  
Figeac, le vingt novembre mil neuf cent vingt-deux.  
L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson, ou à Maître BRIVES, notaire à Assier, chargé de la vente.

# L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

XVIII

SAUVETAGE

— Faites-le donc. Je vais m'en aller à Paris, moi. Voilà six heures et demie, et le jour ne va pas tarder à paraître. Et j'ai quelques courses à faire qu'il ne serait pas prudent de remettre. Ayez bien soin de votre victime. Si elle a sommeil, laissez-la dormir ; et si elle a faim, donnez-lui à manger. C'est tout le traitement. Au revoir, mes enfants ; je reviendrai vous voir sur le midi.

Jérôme s'arrêta au seuil.

— Ah ! dites-moi, monsieur Thorel ; il se pourrait que vous eussiez dans la matinée la visite de magistrats ou d'agents de la Sûreté. Dites-leur que vous avez été placé ici par M. Jérôme. Ça suffira ; ils vous laisseront tranquille.

— Bien.

Le policier fit encore mine de sortir.

— Ah ! monsieur Thorel, dit-il en s'arrêtant de nouveau, il se pourrait que Mlle Marguerite Cartier fût libé-

rée dans la matinée, et qu'elle rentrât chez elle...

Le mécanicien bondit.

— Ne santez donc pas. C'est tout naturel ; où voulez-vous qu'elle aille ? Si elle venait, il faudrait lui expliquer ce qui s'est passé ici, et pourquoi nous avons transformé sa maison en ambulance.

— Mais... mais... balbutia Thorel.

— Mais quoi ?

— C'est que... je ne tiendrais pas à me retrouver en présence de ma cousine...

— Ah !

— Oui... après ce qui s'est passé... Jérôme rentra dans la chambre. Il avait retrouvé son air innocent.

— Alors, c'est entre vous une rupture définitive ?

— Dame !... après ce qui...

— Eh bien, mon cher monsieur, déclara Jérôme, si vous voulez savoir ce que je pense, votre résolution me remplit de joie.

— Ah ! Pourquoi donc ?

— Simplement parce que si vous ne voulez plus de votre Marguerite, je la prends, moi.

— Vous ?

— Moi-même.

— Vous épouseriez Marguerite !

— Ne dites donc pas de folies. J'ai presque soixante ans. Non ; je ne l'épouse pas, je l'adopte, si elle veut.

— Vous l'adoptez ?

— Exactement. J'ai toujours eu un faible, voyez-vous, pour les gens qu'on traite en coupables, que tout le monde repousse, et qui ne sont ce-

pendant que des victimes. Allons, à tantôt, mes enfants.

Jérôme disparut. Dans la rue, où apparaissaient les vagues lueurs de l'aube, il songeait, en s'en allant attendre le premier tramway.

— Je crois que je viens de semer de la bonne graine ; elle lèvera.

XIX

PRÉPARATIFS D'UN DÉNOUEMENT

Vers neuf heures du matin, après être passé chez lui et avoir changé de costume, Jérôme faisait passer sa carte au chef de la sûreté. Ce haut fonctionnaire, sachant que le policier amateur ne le dérangeait jamais inutilement, le recevait sans le faire attendre, et une de ces conversations dont nous avons vu précédemment le type s'engageait immédiatement entre eux.

— Eh ! bonjour, monsieur Jérôme ! Comment allez-vous ?

— Très bien, merci, monsieur le chef de la sûreté. Et vous-même ?

— A merveille, et quoi de neuf, monsieur Jérôme ?

— Monsieur, je vous apporte deux assassins, si vous les voulez.

— Si je les veux ?... Je crois bien !... Surtout de votre main, monsieur Jérôme. Je suis certain, si vous me les donnez, qu'ils sont authentiques.

— Vous êtes bien aimable.

— Et de quelle affaire s'agit-il, monsieur Jérôme ?

— De l'affaire Richard.

— Vous dites ?

— Je dis, monsieur le chef de la

sûreté, qu'il s'agit de l'assassinat de M<sup>r</sup> Dominique Richard, l'avocat.

Le fonctionnaire fronga les sourcils ; ses agents lui avaient désigné en grande pompe Marguerite Cartier, actuellement détenue à Saint-Lazare, et sur qui pesaient des charges accablantes. Faudrait-il donc y renoncer, et surtout reconnaître une erreur ?... Et cependant, le vieux policier n'affirmait jamais les choses sans en être absolument certain.

— Mais, monsieur Jérôme, nous avons déjà quelqu'un pour cette affaire-là.

— C'est vrai, monsieur le chef de la sûreté ; mais ce quelqu'un sera remis en liberté dans une heure, Mlle Cartier n'est pas coupable du crime ; elle en a été témoin. Et les assassins ont pris la précaution de signer leur acte.

— Qui sont-ils ?

— Un capitaine Dallas...

— Ah, ah !

— Vous le connaissez ?

— Oui ; j'ai un dossier.

— Et un certain Durand...

— Son inséparable ; piliers de tripots ; voleurs... Et, monsieur Jérôme, vous êtes certain de leur culpabilité ?

Jérôme montra l'attestation signée de Dallas et Durand et raconta comment elle avait été recueillie par Marguerite Cartier.

Le chef de la sûreté dut s'incliner.

— Tous mes compliments, monsieur Jérôme. Et vous savez où retrouver ces deux hommes ?

— Oui, monsieur, si vous voulez me confier quatre agents, je vous les

apporterai ce soir, vers sept heures.

— Quatre agents ?... C'est suffisant ?...

— Ce serait trop si je n'étais pas un vieillard.

— Vieillard précieux, monsieur Jérôme, et il serait à souhaiter que bon nombre de mes hommes eussent vos qualités.

Il griffonnait :

« Ordre de mettre à la disposition de M. Jérôme quatre agents intelligents qui lui obéiront pendant vingt-quatre heures. »

— Alors, décidément, monsieur Jérôme, impossible de vous attirer à nous officiellement ?

— Impossible, monsieur le chef de la sûreté ; je suis une vieille bête tenace, et j'aime mon indépendance par-dessus tout.

— Laissez-moi du moins vous récompenser des nombreux services que vous m'avez rendus.

— Merci, monsieur ; je n'ai absolument besoin de rien ; j'ai des rentes.

On l'aurait cru milliardaire, à la façon dont il en parlait. Il prit congé.

Quelques minutes plus tard, il entra au Palais de Justice, et trottant sans bruit par les corridors, souriant à celui-ci, donnant une poignée de mains à celui-là, gagnait le cabinet de M. Balois, juge d'instruction chargé de l'affaire Richard, à qui il faisait passer sa carte.

On le reçut sans difficultés, contre son attente. Son nom était connu jusque dans le sanctuaire de Thémis, et Balois, l'autoritaire Balois, l'impé-

rieux et autocrate Balois lui-même, faisait trêve en sa faveur à sa manie de hauteur et de supériorité.

M. Jérôme se fit plus petit et plus insignifiant encore qu'à l'habitude. Il se disait :

— J'ai une partie bien rude à jouer. Détrouper un juge d'instruction dont le siège est déjà fait. Tâchons de ne pas nous y prendre trop maladroitement.

Il ne s'y prit pas maladroitement, comme on va voir.

Entrez, monsieur Jérôme, lui dit avec assez d'amabilité le juge d'instruction. Entrez et asseyez-vous. Nous vous connaissons. Votre nom est arrivé jusqu'ici. Nous savons avec quel zèle désintéressé vous servez la justice, et quel est le nombre de vos succès. Nous sommes disposés à vous être agréable, Monsieur Jérôme, dans la mesure, bien entendu, compatible avec les devoirs de notre état.

— Je vous en suis mille fois reconnaissant, Monsieur le juge d'instruction, et aussi de votre appréciation bienveillante à propos de mes modestes services. C'est en effet en solliciteur, ou à peu près, que je viens à vous.

— De quoi s'agit-il donc ?

(A suivre)

**SALLE DE VENTE**  
62, rue E. Zola

**Achats et Vente d'Objets**  
Anciens et Modernes

Etudes de M<sup>e</sup> LANDES, Licencié en Droit, Notaire à St-Céré (Lot)  
et de M<sup>e</sup> G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Avenue de la Gare, Successeur de son père

# VENTE SUR LICITATION

## 1<sup>o</sup> D'UNE MAISON SISE A SAINT-CÉRÉ (LOT), PLACE DE L'ÉGLISE

MISE A PRIX . . . . . 5.000 Fr.

# 2<sup>o</sup> D'UN CORPS de DOMAINE RURAL

Comprenant des IMMEUBLES bâtis et non bâtis

Sis à BOIS-HAUT, Commune de FRAYSSINHES (Lot) et sur le territoire de la Commune de ST-LAURENT-LES-TOURS

MISE A PRIX . . . . . 20.000 Fr.

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE DIX-SEPT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, à Saint-Céré, en l'Etude de M<sup>e</sup> LANDES, Notaire, commis pour recevoir les enchères

En exécution d'un jugement rendu en chambre de conseil par le tribunal civil de Figeac sur pied de requête collective, en date du douze août mil neuf cent vingt-deux, enregistré, et d'un arrêt de la Cour d'appel d'Agen en date du treize et un octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé le DIX-SEPT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, en l'étude de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, à ces fins commises, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de Monsieur Augustin BORIES et de dame Marie LÉSCURE, mariés, en leur vivant propriétaires-cultivateurs, demeurant au Bois-Haut, commune de Frayssinhes (Lot) et de la communauté ayant existé entre eux.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1<sup>o</sup> Madame Maria BORIES, sans profession, épouse de Monsieur Albert LAMPLE, cultivateur et de celui-ci qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Bois-Haut, commune de Frayssinhes ;

2<sup>o</sup> Madame Elodie BORIES, sans profession, épouse de Monsieur Léon BENNE, cultivateur, et de celui-ci qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Lacoste, commune de Belmont ;

3<sup>o</sup> Madame Elodie LARRIBE, sans profession, Veuve de Monsieur Auguste BORIES, agissant comme tutrice légale de sa fille mineure Jeanne-Marie-Rachel BORIES, issue de son mariage avec Monsieur Auguste BORIES susnommé, ladite dame demeurant à Saint-Céré ;

4<sup>o</sup> Monsieur Louis-Joseph AYROLES, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié à Estival, commune de Saint-Paul-de-Vern, ayant tous Maître FONTANGES pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Basile BORIES, propriétaire-cultivateur, demeurant à Coste-Roussel, commune de Saint-Laurent-les-Tours, « pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Jeanne-Marie-Rachel BORIES susnommée, en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre elle et Monsieur Léon BENNE, son subrogé-tuteur, fonction à laquelle ledit Monsieur Basile BORIES a été nommé par délibération du conseil de famille de la dite mineure en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-deux, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Saint-Céré, enregistré », n'ayant pas d'avoué constitué.

**DÉSIGNATION**

DES

**Immeubles à vendre**

**LOTISSEMENT**

ET

**MISES A PRIX**

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra une maison sise à Saint-Céré, place de l'Eglise, paraissant portée au plan cadastral de cette commune sous le numéro 928 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-dix-sept centiares pour le sol de la propriété bâtie et un revenu de deux cent vingt-cinq francs. La dite maison comprend caves en sous-sol, deux magasins et un arrière-magasin au rez-de-chaussée, deux chambres et une cuisine au premier étage, deux chambres au deuxième étage et grenier au-dessus, confrontant à l'Église-

se, rue Centrale, maison Ayroles et impasse Sainte-Spérie.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq . . . . . 5.000 fr. mille francs, ci . . . . .

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra les immeubles ci-après désignés :

**IMMEUBLES situés sur la commune de Frayssinhes**

1<sup>o</sup> Une terre dite à « Pech Céré » de contenance de quarante-trois ares, 4<sup>e</sup> classe, d'un revenu de six francs quatre-vingt-huit centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 65 de la section D ;

2<sup>o</sup> Une autre terre, même lieu dit, de contenance de quarante ares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de neuf francs soixante centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 66 p. de la section D ;

3<sup>o</sup> Une pâture même lieu dit de contenance de dix ares, 5<sup>e</sup> classe, d'un revenu de quatre-vingts centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 66 p. de la section D ;

4<sup>o</sup> Une châtaigneraie même lieu dit, de contenance de quarante-neuf ares, soixante centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-quinze centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 67 p. de la section D ;

5<sup>o</sup> Une autre pâture, même lieu dit, de contenance de vingt ares, 5<sup>e</sup> classe, d'un revenu de un franc soixante centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 67 p. de la section D ;

6<sup>o</sup> Une autre châtaigneraie, même lieu dit, de contenance de soixante-neuf ares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de huit francs quatre-vingt-huit centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 68 de la section D ;

7<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite à « Bois del Boy », de contenance de soixante-trois ares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de sept francs cinquante-six centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 69 de la section D ;

8<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite à « Bois del Bois », de contenance de vingt-six ares, 1<sup>re</sup> classe, d'un revenu de huit francs cinquante-deux centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 70 de la section D ;

9<sup>o</sup> Un sol de maison, même lieu dit, de contenance de quarante-cinq centiares, paraissant porté au plan sous le numéro 71 p. de la section D ;

10<sup>o</sup> Un pré, même lieu dit, de contenance de dix-huit ares cinquante centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de quatre francs, quarante-cinq centimes, paraissant porté au plan sous le numéro 71 p. de la section D ;

11<sup>o</sup> Une terre, même lieu dit, de contenance de vingt-neuf ares soixante centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de sept francs dix centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 72 de la section D ;

12<sup>o</sup> Une terre dite à « Bois d'Haut », de contenance de trois ares quatre-vingts centiares, 2<sup>e</sup> classe, d'un revenu de un franc trente-sept centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 73 de la section D ;

13<sup>o</sup> Un pré, même lieu dit, de contenance de vingt-cinq ares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de six francs, paraissant porté au plan sous le numéro 73 bis de la section D ;

14<sup>o</sup> Un sol de maison, cour, étable et pâture, même lieu dit, de contenance de trois ares, paraissant porté au plan sous le numéro 74 de la section D ;

15<sup>o</sup> Un jardin, même lieu dit, de contenance de trois ares quatre-vingts centiares, d'un revenu de deux francs soixante-quatorze centimes, paraissant porté au plan sous le numéro 75 de la section D ;

16<sup>o</sup> Une terre dite « Champ del mas », de contenance de deux hectares soixante-huit ares, 1/2 2<sup>e</sup> classe et 1/2 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de quatre-vingts francs quarante centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 76 de la section D ;

17<sup>o</sup> Une terre dite « Bois

d'Haut », de contenance de soixante-quatre ares, 1/2 2<sup>e</sup> classe et 1/2 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de dix-neuf francs vingt centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 77 de la section D ;

18<sup>o</sup> Un pré, même lieu dit, d'une contenance de deux hectares trente ares, 1/2 2<sup>e</sup> classe et 1/2 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de deux centimes, paraissant porté au plan sous le numéro 78 de la section D ;

19<sup>o</sup> Un pré dit « Le Combat », d'une contenance de deux hectares trente ares, 1/2 2<sup>e</sup> classe et 1/2 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de quatre-vingt-deux francs quatre-vingts centimes, paraissant porté au plan sous le numéro 79 de la section D ;

20<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite « Les Barrières », d'une contenance de douze ares cinquante centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de trois francs soixante-six centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 80 de la section D ;

21<sup>o</sup> Une terre dite « Aux Cabanes », d'une contenance de quatre-vingt-sept ares, 1/2 2<sup>e</sup> classe et 1/2 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de vingt-six francs dix centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 134 p. de la section D ;

22<sup>o</sup> Une bruyère, même lieu dit, d'une contenance de sept ares, d'un revenu de dix-sept centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 136 de la section D ;

23<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite « Aux Cabanes », d'une contenance de douze ares soixante-quinze centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de un franc cinquante-trois centimes, paraissant portée au plan sous le numéro 137 p. de la section D ;

24<sup>o</sup> Une terre dite à « Sautou », d'une contenance de vingt-cinq ares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de six francs, paraissant portée au plan sous le numéro 139 p. de la section D ;

25<sup>o</sup> Une grange, même lieu dit, d'une contenance de un are trente centiares, paraissant portée au plan sous le numéro 140 de la section D ;

26<sup>o</sup> Un pré, même lieu dit, d'une contenance de quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-trois centiares, 3<sup>e</sup> classe, d'un revenu de vingt-un francs cinquante-six centimes, paraissant porté au plan sous le numéro 141 p. de la section D.

Enfin une maison dite « Bois Haut », paraissant portée au plan sous le numéro 74 de la section D, d'un revenu matériel de trente-trois francs soixante-quinze centimes.

**IMMEUBLES situés sur la commune de Saint-Laurent-les-Tours**

1<sup>o</sup> Un bois dit « Aux Travers », d'une contenance de un hectare trente ares cinquante centiares, paraissant porté au plan sous le numéro 37 p. de la section D ;

2<sup>o</sup> Une bruyère, même lieu dit, d'une contenance de un hectare trente ares, paraissant portée au plan sous le numéro 37 p. de la section D ;

3<sup>o</sup> Un autre bois, même lieu dit, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, paraissant porté au plan sous le numéro 38 de la section D ;

4<sup>o</sup> Une bruyère dite « Les Placés », d'une contenance de quatorze ares, paraissant portée au plan sous le numéro 41 de la section D.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt . . . . . 20.000 fr. mille francs, ci . . . . .

Tous ces immeubles situés sur les communes de Saint-Céré, Frayssinhes et Saint-Laurent-les-Tours seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver sur les lotissements et mises à prix ci-dessus indiqués.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Maître LANDES, notaire à Saint-Céré, commis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Maître LANDES où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère, les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature, exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et au cas d'insuffisance en sus de son prix pour ce qui excèdera cette différence, le tout ainsi qu'il est stipulé au cahier des charges.

L'adjudication aura lieu aux enchères, jour, lieu et heure susénoncés en deux lots composés de la manière ci-dessus indiquée et sur les mises à prix suivantes, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de cinq mille francs, . . . . . 5.000 fr. ci . . . . .

Le deuxième lot sur la mise à prix de vingt mille francs, . . . . . 20.000 fr. francs, ci . . . . .

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication ou, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente le vingt-un novembre mil neuf cent vingt-deux.

Signé : FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LANDES, licencié en droit, notaire à Saint-Céré (Lot), et à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), avenue de la Gare.